

# INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ



LETTRE D'INFORMATIONS N° 70 – Novembre 2022

[www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)



EDITO

Depuis quelques mois, nous vivons une rentrée bien particulière ... Les événements de ces derniers mois, la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, la sécheresse estivale... nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements.

La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière. Même si nous avons déjà pris certaines mesures (coupure de l'éclairage public, installation de systèmes de réduction, baisse des températures dans certains locaux...), nous devons poursuivre nos efforts.

En effet, pour beaucoup de collectivités dont notre commune, le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ne s'applique pas. Même si nous bénéficions de tarifs négociés et de marchés groupés, nous subissons des augmentations considérables de ces budgets, auxquelles se cumulent l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (bien méritée mais non compensée), des fournitures et des travaux en général, la baisse continue des dotations de l'état, de nouveaux versements à certaines structures... A titre indicatif, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, les dépenses énergétiques étaient celles de la totalité de l'année 2021, et il reste 4 mois et pas les plus chauds !

Face à ces augmentations budgétaires qui touchent aussi les citoyens que nous sommes, nous avons pris les mesures de sobriété et d'économie qui sont à notre portée, mais les marges de manœuvre sont faibles.

Nous limitons les illuminations cette année à quelques secteurs, la gestion des locaux associatifs a été optimisée, la température baissée là où c'est encore possible. Mais ces économies ne seront pas, loin s'en faut, suffisantes et nous devons impérativement réfléchir collectivement à des solutions pérennes. Avec les associations d'élus, nous interpellons l'État qui doit sans tarder préciser les modalités de son aide indispensable.

Mais il y a des raisons de se réjouir : les écoles vont bien, les associations retrouvent leurs rythmes de croisière... De notre côté, les travaux prévus se poursuivent : réalisation d'une salle dans les locaux scolaires, création du city stade, mise en place de nouveaux jeux, rénovation des marches de l'église, préparation de la végétalisation de l'entrée de la zone de loisirs, par exemple.

La sobriété énergétique est un défi quotidien, une nouvelle évolution des pratiques après celles liées au Covid. Elle nécessitera l'engagement et la solidarité de tous. Je suis persuadé que c'est l'action collective et solidaire qui nous permettra d'avancer et de construire l'avenir ensemble...

Bonne fin d'année à tous.

Pascal BORTOT  
Maire

## Atelier discussion...

... pour envisager l'avenir ensemble !

Le Comité consultatif « Développement communal », composé d'élus et d'habitants vous propose des temps de rencontres et d'échanges, dans la convivialité, autour de thèmes qui concernent notre commune et donc qui vous concernent vous aussi. Aménagements, travaux, cadre de vie, services, associations etc. sont autant de sujets qui pourront être discutés lors de ces **Ateliers-discussion**.

**2e Atelier-discussion, samedi 10 décembre à partir de 10h jusqu'à 12h**, autour d'une question : « **Pour l'avenir, que souhaitez-vous pour votre commune ?** ».

Discussion en petits groupes et mise en commun des propositions.



**Samedi 10 décembre 10h Accueil  
café dès 9h45  
Mairie**

(Les permanences des élus et des avocats sont maintenues)

« Passez nous voir quand vous voulez, même pour un temps court. Un accueil avec le sourire et avec café-croissants vous sera réservé ! »

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022 à 19 h

**PRESENTS :** P. BORTOT – A. BŒUF – N. PEDRON – D. BLOT – S. TERRIER – E. MONCHAUX – C. MARET – S. GADY - M. DE LA TOUR  
D'Auvergne – C. SORBIER

**PROCURATIONS :** F. COUPECHOUX (PROC. P. BORTOT) – P. LUCOT (PROC. N. PEDRON)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** C.SORBIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 19 h, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le compte-rendu du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et autorise le Maire à signer la convention d'une durée de 30 ans et toutes les pièces y afférant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- autorise, à l'unanimité le Maire à signer une convention à titre précaire pour la parcelle cadastrée n° ZN 2 d'une contenance de 38,80 ares ;
- approuve la mise en œuvre du partenariat avec l'association Forestiers du Monde pour le projet d'afforestation pédagogique biodiverse communale ;
- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Questions et informations diverses :

M. BLOT informe :

- de la consolidation des berges de l'étang Jean Cêtre ;
- de la réalisation du city stade et des petits jeux à proximité de la mairie ;
- de la pose, par les employés communaux, de toiles d'ombrage sur l'aire de jeux ;
- de la pose d'une barrière rue du Petit Essart ;
- du bon avancement des travaux de l'école élémentaire ;
- de la réfection du mur situé sur un terrain communal ;
- du curage d'une partie des avaloirs réalisé cet été ;
- de la réparation des nids d'abeilles à la zone de loisirs.

Alain BŒUF, 1<sup>er</sup> adjoint informe :

- du succès des festivités du 14 juillet au plan d'eau ;
- de la réussite du festival de rock qui a réuni environ 700 personnes

Nathalie PEDRON, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe :

- du bon déroulement de la rentrée aux écoles et informe des effectifs 2022 :  
Ecole élémentaire : 22 CP, 24 CP-CE1, 21 CE2-CM1 et 2 clases à Barges, 21 CE2 et 26 CM2, soit un total de 114 élèves ;  
Ecole maternelle : 14 PS, 18 MS, 23 GS, soit un total de 55 élèves ;
- de la tenue d'une conférence sur la nutrition dans le cadre de la semaine bleue le 5 octobre à 20 h à la salle des fêtes, les inscriptions se feront uniquement sur le site de la FAPA.

M. le Maire informe :

- du reversement, dans les années à venir, d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes ;
- d'une réflexion des élus avec les différents occupants des structures communales afin de réduire la consommation d'énergie ;
- de la réduction des installations des illuminations de fin d'année dans les rues pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 h 20

**L'association « Aux félins heureux », basée à Saulon-la-Chapelle s'est proposée pour un partenariat avec notre commune au sujet de la stérilisation des chats errants.**

Une convention a été signée. Si vous nourrissez un chat errant, vous pouvez contacter la mairie de Saulon-la-Chapelle ou directement l'association :

- par appel ou SMS au 06 37 57 04 11
- ou par mail à l'adresse suivante : [auxfelinsheureux@gmail.com](mailto:auxfelinsheureux@gmail.com).

**L'association vous prêtera une cage de capture et réglera les frais de stérilisation du chat. Le chat sera ensuite remis sur site.**

Nous rappelons que la protection animale passe en premier lieu par la stérilisation qui évite, entre le printemps et l'automne, les nombreuses naissances de chatons, dont la plupart sont vouées à une triste vie de chats errants.



*“ N'attendez pas de trouver une portée dans votre jardin. Que ce soit un mâle ou une femelle, faites stériliser le chat qui vit dans votre jardin, votre bûcher, votre appentis ou votre grange. Vous trouverez aide et conseils auprès de l'association.”*

## Fin du marché de Saulon

La baisse de fréquentation des clients a entraîné la baisse de participation des commerçants. Il a donc été décidé de ne pas poursuivre cette animation dans sa forme actuelle.

Ce moment de partage, d'échange et de convivialité, a permis, dans une période difficile de post-covid, aux saulonnaises et saulonnais de se retrouver, nous en avons été très heureux.

*« Merci aux bénévoles et aux associations pour leur investissement !  
Un projet de 2 marchés par an est envisagé, nous vous tiendrons informés. »*

## Eglise : les travaux ont débuté

Depuis la mi-octobre, les ouvriers de l'association d'insertion « Sentiers » sont à pied d'œuvre sur le chantier de rénovation des marches de l'église, pour une durée de 1 mois 1/2 environ, en fonction de la météo.

« **Sentiers** », grâce à son savoir-faire traditionnel, est spécialisé dans la restauration du patrimoine depuis plus de 20 ans.

*Pas de gêne de circulation à prévoir, mais mobilisation de 4 places de parking derrière le monument aux morts, pour le stockage des matériaux. Par conséquent, l'entrée dans l'église se fait par la porte située sur le côté gauche.*







## Sécheresse : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux épisodes de canicule et aux fissures apparaissant sur certains bâtiments, la municipalité va demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, en déposant un dossier auprès de la Préfecture.

Dans ce contexte, il est rappelé aux administrés souhaitant faire valoir cette reconnaissance de :

1. Déclarer normalement à leur assureur la nature des dommages subi.
2. Signaler le sinistre à la mairie.

Un modèle de lettre type est disponible en mairie.



### Un distributeur de fromages, parking de la boulangerie à Saulon-la-Chapelle.

Les Délices de la Chèvrerie (qui était présente sur le marché de notre commune), vous propose ses excellents fromages de chèvre, mais également du Comté et du Morbier en provenance directe d'une fruitière du Jura.

N'hésitez pas à venir vous servir (paiement par CB), le distributeur est ouvert 24h/24h !



### INFOS Pratiques



SECRÉTARIAT DE MAIRIE  
8 Rue du Foyer  
21910 SAULON-LA-CHAPELLE



**Horaires d'ouverture au public**  
Mardi et jeudi : 14 h-19 h  
Mercredi : 9 h-12 h  
Vendredi : 14 h-17 h



Tél : 03.80.79.14.30  
Fax : 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr

QR Code  
illiwap



### AGENDA (l'agenda est disponible sur illiwap !)

**Samedi 26 novembre – 12 h 00**

Salle des fêtes : Repas de la commune

**Vendredi 9 décembre 27 – 19 h 00**

Salle des fêtes : Soirée karaoké

**Samedi 10 décembre – 10 h 00**

Atelier discussion « *Que voulez vous pour votre commune ?* »

Mairie : permanence avocat + permanence élus

**Dimanche 18 décembre – 15 h 00**

Salle des fêtes : Spectacle de Noël pour les écoles

**Vendredi 20 janvier – 19 h 00**

Salle des fêtes : Vœux du Maire

Restauration et buvette dès 19h